

## Conseils pour les riverains

### Comment aménager son terrain tout en protégeant la rivière

À Rosemère, plusieurs propriétés sont riveraines. Or, dans l'aménagement de ces terrains,



il importe de tenir compte de la préservation de la santé du cours d'eau. Si, depuis quelques années, on entend beaucoup parler des algues bleues, ou cyanobactéries, dans les lacs du Québec, les rivières des Mille-îles et aux Chiens ne sont pas à l'abri d'un tel problème.

Les gens ont souvent tendance à croire qu'à eux seuls, ils ne peuvent rien changer. Pourtant, la prévention débute chez soi, par de petits gestes. Ainsi, plusieurs actions peuvent être mises de l'avant chez vous afin d'aider à prévenir la prolifération de cyanobactéries.

**1-** Sur un terrain en bordure d'un cours d'eau, évitez l'établissement de pelouse jusqu'au bord de l'eau. Dans le cas contraire, la tonte régulière et la fertilisation du gazon nuiront à la santé de la rivière en contribuant à la prolifération d'algues et en empêchant la reproduction de certaines espèces animales ou végétales importantes pour l'équilibre du cours d'eau.



**2-** Si vous faites appel à un entrepreneur, pour l'entretien du gazon (fertilisation, tonte ou autre), assurez-vous qu'il évite le bord de l'eau même s'il vous assure que ses produits sont biologiques.

**3-** Laissez la nature reprendre ses droits au bord de l'eau; elle seule saura comment se protéger. Laissez pousser les herbes, les arbustes et les petits arbres qui s'établiront

naturellement à cet endroit. Ils aideront à filtrer la pollution, serviront d'abri pour les insectes, grenouilles et petits animaux et empêcheront l'érosion du terrain.

Certains croient à tort que de laisser les arbres et arbustes s'établir en bordure de l'eau finira par leur cacher la vue de la rivière. En réalité, c'est ce qui va probablement la sauver !



Photo : C. Roy

4- Si vous tenez à planter des vivaces, arbres ou arbustes près de l'eau, choisissez des espèces indigènes ou adaptées à ce type de milieu. Pour obtenir des conseils, contactez l'éco-conseiller de la Ville au 450 621-3500, poste 3305. Consultez aussi le site Internet [www.rappel.qc.ca](http://www.rappel.qc.ca) pour une liste des plantes appropriées.

#### Les plantes exotiques envahissantes :

L'une des façons de protéger les milieux humides est **d'éviter** de planter des espèces exotiques envahissantes. Celles-ci sont identifiées dans notre **fiche sur les plantes exotiques envahissantes**, disponible sur notre site Internet. Au besoin, demandez l'aide de l'éco-conseiller de la Ville de Rosemère si vous croyez en avoir sur votre propriété.



Salicaire pourpre, plante envahissante. Photo : C. Roy

#### Références utiles :

Fleurbec. *PLANTES SAUVAGES DES LACS, RIVIÈRES ET TOURBIÈRES*. 1987. Fleurbec Éditeur, Saint-Augustin (Port-Neuf), Qc. 400 pages.

Lapalme R. *PROTÉGER ET RESTAURER LES LACS*. 2006. Éditions Bertrand Dumont, collection Bouquins verts. Boucherville, Qc. 192 pages.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 2007. *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. MDDEP, Direction des politiques de l'eau. Publications du Québec 148 pages.

#### Sites Internet :

Site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

[www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/richeesse/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/richeesse/index.htm)  
[www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco\\_aqua/cyanobacteries/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/index.htm)

Site de RAPPEL (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau) :  
[www.rappel.qc.ca/?id\\_rubrique=43](http://www.rappel.qc.ca/?id_rubrique=43)